

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 12/11/2024**

Sous la présidence de Madame Carole TALLEUX, Maire,

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

Présents (13) : Mesdames et Messieurs, Carole TALLEUX, Maire

Jean-Marc GINDER, Christian BUTSCHA, Laetitia ORTSCHITT, Adjoints au Maire,
Joseph CARNEMOLLA, Stéphane ESSLINGER, Arnaud FLANDRE, Armand HEITZ, Didier KERN,
Jean-Baptiste MEYER, Thomas MAUVAIS, Sandrine SCHNEIDER, Myriam WENDLING,
conseillers municipaux.

Ont donné procuration (2) : Christine CARRERA, qui a donné procuration à Stéphane ESSLINGER. Alexandra STEMMELIN, qui a donné procuration à Laetitia ORTSCHITT.

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, Stéphane ESSLINGER, conseiller municipal, est désigné secrétaire de séance, assisté de Nicolas NUNNINGER, Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 août 2024.
2. Budget principal 2024 : Décision budgétaire Modificative n°2.
3. Subvention exceptionnelle association « les Fous des pistons » dans le cadre de la parade de Noël des véhicules anciens du 14 décembre.
4. Déplacement du Maire et d'un adjoint salon des maires
5. Convention portant mise à disposition d'un terrain (ATC France, antenne téléphonie mobile).
6. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
7. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
8. Divers.



1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 août 2024.

Le compte-rendu de la séance du 27 août 2024 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Budget principal 2024 : Décision budgétaire Modificative n°2.

Les travaux d'aménagement de l'entrée ouest de la rue Séger / Route départementale n°468, ont été entrepris conjointement par la Commune et la CEA.

La Commune payant toutes les entreprises étant intervenues sur le chantier (chapitre 23 pour la part commune, chapitre 458 pour la part CEA). LA CEA remboursant ensuite la part des travaux lui incombant (chapitre 458).

Deux erreurs d'imputation comptable ont été détectées par rapport à ce projet.

Concernant les travaux à proprement parler, un montant de 9 155,25 € a été trop versé sur la part CEA (compte 458). Notamment, car des prestations dues au sous-traitant AXIMUM ont été imputées à la part CEA, alors qu'il eut fallu faire le distinguo entre la part Commune et la part CEA.

Comme ces écritures ont été émises sur l'exercice 2023, il y a lieu de réimputer les dépenses du chapitre 458 vers le chapitre 23.

Pour les prévisions budgétaires, il vous est donc proposé de statuer sur la DM n°2024/2 suivante :

- dépenses d'investissement : + 9 500,00 €
 - 4582001 : + 9 500,00 € (réduction du 4582 en vue de rembourser la CEA)
 - 2315 : + 9 500,00 € (pour réimputer la dépense complémentaire incombant à la commune sur le sous-traitant Aximum)
 - 2158 : - 9 500,00 € (comme nous réduisons les recettes passées de la section d'investissement, nous devons réduire les crédits de dépenses déjà ouverts)
- recettes d'investissement : + 9 500,00 €
 - 4581001 : + 9 155,25 € (réduction du 4581001 pour réimputer la dépense complémentaire incombant à la commune sur le sous-traitant Aximum)

Concernant le projet dans sa globalité, la CEA rembourse la part travaux, mais aussi une part des autres frais (bureau d'études maître d'œuvre, publication légale, SPS, géomètre, contrôle de la chaussée). Pour un montant de 17 406,36 €.

Ces dépenses ont toutes été imputées au compte 21 pour la Commune.

Et donc pour récupérer cette somme il convient de basculer ces dépenses au 4581001 pour pouvoir les récupérer au 4582001. Etant donné que les dépenses ont eu lieu sur l'exercice 2023, une modification budgétaire pour ouvrir les crédits au 4581001 est nécessaire.

Pour les prévisions budgétaires, il convient donc de prendre la DM suivante :

- dépenses d'investissement :
 - 4581 - 4581001 : + 18 000,00 €
 - 21 - 21351 : - 18 000,00 €

BUDGET PRINCIPAL 2024		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
4582001 – Opération pour compte de tiers	+ 9 500,00 €	
2315 - Immobilisations en cours	+ 9 500,00 €	
2158 – Immobilisations corporelles	- 9 500,00 €	
4581001 – Opération pour compte de tiers		+ 9 500,00 €
4581001 – Opération pour compte de tiers	+ 18 000,00 €	
21351 – Immobilisations corporelles	- 18 000,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND** la décision budgétaire modificative n°2024/2 telle que détaillée ci-dessus.



- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente décision ainsi que la signature de tout document afférent.

3. Subvention exceptionnelle association « les Fous des pistons » dans le cadre de la parade de Noël des véhicules anciens du 14 décembre.

L'association « Les fous des Pistons » a sollicité la Commune pour une aide exceptionnelle dans le cadre de la parade de Noël des véhicules anciens prévue le 14 décembre prochain. Etant donné que l'Association distribuera boisson et friandises gratuitement, sans encaisser d'argent, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300 € pour l'aspect matériel de la manifestation afin que l'association puisse acheter boissons, gâteaux, manalas ...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Les Fous des Pistons,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024,
- **CHARGE** Mme le Maire du versement de la subvention et de la signature de tout document afférent.

4. Déplacement du Maire et d'un adjoint au salon des maires.

Mme le Maire et Mme l'Adjointe au Maire se rendront au Congrès des Maires du 19 au 21 novembre 2024 à Paris – Porte de Versailles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise en charge des frais de transport, d'hébergement et d'inscription pour le déplacement de Mme le Maire au Salon des Maires,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024.

5. Convention portant mise à disposition d'un terrain (ATC France, antenne téléphonie mobile).

Monsieur le Premier Adjoint au Maire rappelle que la société FPS TOWERS, avec qui la Commune a signé une convention de mise à disposition de terrain pour la gestion de l'antenne de téléphonie mobile au niveau du stade, route de Habsheim, a été renommée ATC France.

Une nouvelle convention a donc été proposée par ATC France. Outre le changement de dénomination de l'entreprise, le projet de nouvelle convention inclut une réévaluation de l'indexation et la redevance pour les tranches supplémentaires.

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un terrain,
OUI les explications de M. l'Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention avec ATC FRANCE concernant l'antenne radiotéléphonique située près du stade, route de Habsheim,
- **CHARGE** Mme. le Maire de la signature de la convention et tout document afférent.



6. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.

Commande de polos (sapeurs-pompiers), 943,66 € TTC, Regain Perform.
Mise en page Bulletin communal semestriel Hiver 2024, 1 504,30 € TTC, WOOPX.
Impression Bulletin communal semestriel Hiver 2024, 952,80 TTC, AZ Imprimerie.
City Stade, Lot 1 : Espaces verts / Avenant 1, 8 637,60 € TTC, MULLER PAYSAGES.
Achat écran 74 pouces pour école élémentaire, 2 097,60 € TTC, SCIPLINE.
Engazonnement + puits perdu à l'arrière du cimetière, 7 416,00 € TTC, MULLER PAYSAGES.
Projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école élémentaire :

- Mission Contrôle Technique, 3 540 € TTC, APAVE.
- Mission consuel + attestation accessibilité, 1 060 € TTC, APAVE.
- Déplacement cheminée côté nord, 4 584,32 € TTC, Cheminette

Réparation volet roulant école maternelle, 1 300,80 € TTC CreaFerm.
Plaques commémoratives pour sépultures maires honoraires, 615,60 € TTC, Pompes funèbres Reymann.

7. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.

Mme le Maire rend compte des autorisations d'urbanisme instruites et en cours d'instruction.

Renonciation à exercer le droit de préemption urbain :

Me DE CIAN, notaire à Mulhouse, vente maison 8 rue des Landes.

Me GIROD Jean-Luc, notaire à Mulhouse, vente maison 21 rue de Louhans.

Certificat d'urbanisme :

Me DE CIAN, notaire à Mulhouse, CUa maison 8 rue des Landes.

Me GIROD, notaire à Mulhouse, CUa maison 21 rue de Louhans.

Déclaration préalable de travaux :

DOS SANTOS Charles, 2 A rue du Rhin, clôture.

WEBER Pascal, 1 rue des Champs, remplacement clôture + pavage.

MORAND Yves, 12 rue d'Alsace, terrasse couverte + abri à bois + auvent sur porte d'entrée.

SCHANN Pascal, 1A rue du Centre, remplacement tuiles et gouttières.

MORIN Alexandre, 5 rue Séger, piscine.

ROST-ULLMANN Katy, 22 rue de Louhans, agrandissement carport.

LICHTLE Pascal, 12 rue du Moulin, carport + clôture.

RAMSTEIN Pierre, 46 rue Séger, clôture.

Permis de construire :

Néant.

8. Divers

La Commune de Petit-Landau a été invitée par Bad Bellingen au Volkstrauertag (journée de commémoration pour les victimes des guerres et attentats) dimanche 17 novembre.

Le repas de Noël des Séniors aura lieu le 15 décembre. Madame le Maire remercie par avance les conseillers et leurs conjoints qui s'investiront dans le service pour nos aînés. Une animation est prévue pour égayer la journée. La préparation de la salle aura lieu le samedi 14 décembre matin.



Christine SETTER, agent d'accueil depuis 1998, a fait valoir ses droits à la retraite. Un pot de départ sera organisé pour la remercier pour son investissement tout au long de ces années le mardi 3 décembre à 18h.

Jean-Marc GINDER informe sur l'avancée des travaux de remplacement de la conduite d'eau rue du Rhin, du Centre et de la Justice. Un souci dans la conduite a été détecté, décalant les travaux d'une semaine. Tout devrait toutefois être terminé d'ici aux vacances de Noël.

Concernant le City Stade, les barrières vont être montées prochainement. Si les conditions météo sont favorables, le gazon synthétique devrait être posé dans la foulée.

Le chantier de démolition du Mille Club a commencé par l'intérieur du bâtiment. Le désamiantage devrait commencer courant de la semaine. Les travaux devraient être terminés d'ici Noël.

Thomas MAUVAIS repose la question de l'utilisation des terrains de football suite à la fin de l'activité football. Il est rappelé qu'une convention de mise à disposition d'un des terrains a été signée avec le centre équestre Landovwa. Le Centre équestre remet en état la main courante et a repeint les poteaux. Le second terrain fait l'objet d'un entretien a minima (fauché 2 à 3 fois par an).

Joseph CARNEMOLLA demande où en est le projet de boîte à livres. Elle sera implantée aux abords du city Stade.

Armand HEITZ demande si le mat d'éclairage place RAPP est lié au projet de réduction de l'éclairage public. Jean Marc GINDER informe que le mat a été démonté pour servir de « modèle » pour la fabrication des nouvelles têtes qui seront remplacées dans le cadre du projet de réduction. Elle a donc été envoyée à l'entreprise en charge de la fabrication.

Sandrine SCHNEIDER informe que la prochaine réunion de la commission jeunes se déroulera samedi 16 novembre à 9h30 au CTC. Les décorations pour les fenêtres de la Maison Villageoise seront créées à cette occasion. Elle lance un appel à toutes les bonnes volontés pour aider les jeunes.

Prochaines dates de la commission jeunes :

- Samedi 7 décembre
- Samedi 11 janvier
- Samedi 1^{er} février

Laetitia ORTSCHITT fait le point sur les grands anniversaires d'ici à la fin de l'année.

Elle a assisté à la réunion de présentation de la Communauté des villes Ariane porté par m2A. Différentes activités autour du thème du spatial seront proposées dans toute l'Agglomération, notamment dans les écoles et les périscolaires. Elle a pris contact avec le directeur du périscolaire de Niffer-Petit-Landau et les enseignantes pour participer à ce projet.

Un point est fait sur le projet du city stade qui avance bien : l'implantation des panneaux d'information a été définie, mise en place des silhouettes (elle remercie le service technique communal) ...

Christian BUTSCHA informe qu'il a interpellé la CEA par rapport aux panneaux indicateurs « Petit-Landau », moins présents que ceux d'autres communes. Après de multiples relances, une régularisation par la CEA a été faite sur 3 points.

Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 17 décembre 2024.

La séance est levée à 21h20.

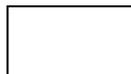


**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau
Séance du 12/11/2024**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 août 2024.
2. Budget principal 2024 : Décision budgétaire Modificative n°2.
3. Subvention exceptionnelle association « les Fous des pistons » dans le cadre de la parade de Noël des véhicules anciens du 14 décembre.
4. Déplacement du Maire et d'un adjoint salon des maires
5. Convention portant mise à disposition d'un terrain (ATC France, antenne téléphonie mobile).
6. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
7. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
8. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
TALLEUX Carole	Maire		
GINDER Jean-Marc	1° adjoint		
BUTSCHA Christian	2° adjoint		
ORTSCHITT Laetitia	3° adjoint		
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale	Procuration à Laetitia ORTSCHITT	
MAUVAIS Thomas	Conseiller municipal		
FLANDRE Arnaud	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale		
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		



HEITZ Armand	Conseiller municipal		
SCHNEIDER Sandrine	Conseillère municipale		
CARRERA Christine	Conseillère municipale	Procuration à Stéphane ESSLINGER	
KERN Didier	Conseiller municipal		

